



journal de vos élus cgt au comité d'établissement régional de Dijon

perspectives

CER du 15 décembre 2011

CER Extraordinaire

Travaux de nuit

Cette journée était une première à plus d'un titre sur notre région. Deux réunions le même jour, dont une extraordinaire pour la problématique de PSA 2012 et des travaux de nuit..

La direction ne respecte la loi, les textes et les accords que lorsque cela ne la dérange pas.

Parfois sous la contrainte, elle fait un pas surtout quand les cheminots de l'équipement rassemblés devant le CER le 24 novembre portent cette exigence.

Pour autant le naturel revient au galop, et si la réunion a été acceptée, l'ordre du jour, lui n'était pas partagé.

En effet pour se soustraire à ses obligations la direction voulait présenter ce dossier des travaux de nuit, ni en information ni en consultation ce qui est une fois de plus inédit. Sur proposition de la CGT et avec l'unanimité des élus présents, il a été décidé de contester devant les tribunaux cette situation pour obliger la SNCF à consulter le CER, de différer la mise en œuvre de ce dossier donc des travaux de nuit et d'être condamné aux dépens.

Plus que jamais la CGT est à l'offensive sur ce dossier et **dans l'attente des réponses des juges, des dispositions seront prises pour continuer de mettre la pression sur la cinquième nuit y compris par la pose de DCI pour couvrir toutes les initiatives portées dans l'AG.**

Les délégations à l'initiative de la CGT ont quitté cette séance extra qui n'avait plus lieu d'être...

AU SOMMAIRE

CER extra travaux de nuit *page 1*

Informations du Secrétaire *page 2*

Emploi *page 3*

Assises du ferroviaire *page 4*

Ouverture à la concurrence, cadre social harmonisé *page 4*

Des conclusions qui appellent l'action début 2012 *page 4*

Secteur Fédéral CGT des Cheminots
de la région de Dijon
26 rue de l'arquebuse
BP 31114 - 21 011 Dijon cedex
secretariat@secteurcgtdijon.fr
www.cheminotcgtbfc.fr

INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

Bibliothèque de Dole, Restauration, Prix des repas 2012...

Bibliothèque de Dole :

Le CER sous l'impulsion de la CGT confirme sa volonté de maintenir sur le site de DOLE ses activités et sa présence en direction des cheminots à travers la bibliothèque et l'annexe. La volonté est de pouvoir réaliser ces 2 activités en un même lieu et ainsi avoir un temps d'ouverture au public plus important.

Cela n'est possible que si la SNCF assume ses responsabilités en matière de locaux c'est-à-dire en réhabilitant l'ancien restaurant d'entreprise.

Ce projet porté depuis 2005 n'est toujours pas pris en compte par l'entreprise. Les arguments développés par la CGT n'ont pas été remis en cause et ont incité le Directeur Régional à se positionner de manière plus attentive... (à suivre)...

Restauration: Prix des repas 2012

Suite aux travaux partagés en bureau sur la nécessité de revoir le mode de conception de la

tarification des repas, une proposition devait être faite pour pouvoir être mise en œuvre au 1er février 2012.

La CGT ne partage pas par contre l'augmentation du tarif qui est proposé par le bureau à cette occasion qui se monte à près de 90 cts d'euro pour arriver à un tarif de 7,10 € pour un repas complet.



Rassemblement Equipement le 24/11/2011

La responsabilité de l'augmentation de la TVA à 7 %, ainsi que du coût alimentaire, ne doit pas porter que sur les cheminots usagers des restaurants d'entreprise.

La SNCF doit faire des efforts spécifiques en direction des CER pour les aider.

Il est paradoxal que les OS

UNSA et CFDT votent sans états d'âmes des augmentations de 14,52 % pour les repas des cheminots alors qu'elles ont signé un accord à 0,9 % d'augmentation des salaires en 2011...

Cela fait 2 séances consécutives que ce genre de vote a lieu (voir les mini séjours d'hiver lors du CER de novembre avec

SUD) **mettant une fois de plus les cheminots à contribution...**

Il faut noter que **l'absence une nouvelle fois de SUD RAIL en séance et en bureau**, donc dans les débats et les votes

rend possible ce genre de situations...

Si ces organisations syndicales voulaient mettre en péril les activités sociales du CER pour faire valoir la redistribution elles ne s'y prendraient pas autrement !

VOTE pour l'augmentation : CFDT + UNSA... et donc proposition adoptée contre le pouvoir d'achat des cheminots...

Emploi,

L' action de la CGT et des cheminots paye !

Après la suppression de 25 000 emplois de cheminots en 9 ans, le manque d'effectif est chronique à la SNCF.

Sur la région de Dijon, la quasi-totalité des établissements se retrouve en dessous du seuil minimum pour assurer la production.

159 emplois ont été supprimés pour la seule année 2010.

En mai dernier, Guillaume Pépy lançait une grande campagne médiatique pour annoncer 100 embauches régionales en 2011.

Suite aux interventions tout au long de l'année, des cheminots avec la CGT, la direction a dû reconnaître qu'il faudrait à minima 224 recrutements sur Dijon.

Nous sommes en passe pour la première année depuis bien longtemps de finir sur un solde positif: +24 cheminots (224 recrutements pour 200 départs en retraite).

La CGT a rappelé son exigence que ces 224 autorisations soient réalisées avant fin décembre dans tous les établissements.

Bien sûr si elles étaient toutes réalisées, cela serait encore insuffisant pour tenir les critères

que l'entreprise a elle-même défini: effectifs moyens disponibles et les CO qui sont le minimum pour tenir les organisations en place.

La CGT revendique d'ailleurs 160 embauches supplémentaires sur notre région.

Nous sommes il faut le noter la seule organisation syndicale à avancer des chiffres sur cette question de l'emploi, chiffres que nous pouvons étayer établissement par établissement.

La CGT va continuer d'agir sur cette question de l'emploi pour pousser l'avantage afin d'améliorer les conditions de travail des cheminots et le service public dû aux usagers !

Il semble utile de rappeler que sans les embauches réalisées suite aux actions des cheminots avec la CGT le changement de service aurait été plus que périlleux !

Le tapage médiatique autour des changements d'horaires le 11 décembre et du passage au SA 2012, ne saurait donc en aucun cas constituer un solde de tout compte pour la direction !

La situation de l'emploi reste précaire et tout retard dans les embauches aura des consé-

quences désastreuses pour les cheminots et les usagers.

La direction doit donc arrêter d'appuyer sur la pédale de frein pour assurer les recrutements nécessaires !

Elle doit respecter les accords nationaux dont particulièrement l'accord TH (travailleur handicapé) et TP (temps partiel) !

Or c'est loin d'être le cas sur notre région.

La CGT forte des 350 candidatures remontées lors des bureaux d'embauches sera particulièrement vigilante sur le respect des engagements pris sur le volume d'embauches ainsi que sur les accords nationaux.

Le suivi des candidatures que nous avons mis en place nous a permis, au-delà des recrutements réalisés, de faire apparaître des failles dans le processus d'embauche et de lever l'opacité la plus complète dans laquelle certains dirigeants étaient tentés de nous plonger...

La direction doit donc dès à présent prendre des engagements sur l'emploi en 2012 sachant que plus de 550 départs en retraites sont possibles l'année prochaine !

Extraits de la déclaration CGT

Assises du ferroviaire, Ouverture à la concurrence, Des conclusions qui appellent l'action...

La SNCF et les cheminots sont sous les projecteurs des libéraux.

Depuis la parution du rapport Grignon le 18 mai 2011, les choses se dessinent et s'accroissent. La manifestation du 16 juin 2011 place l'éna les a contraints à modifier leurs plans. À notre demande d'un débat public sur le service public ferroviaire, ils ont répondu par les assises du ferroviaire. Cette stratégie leur permet de gagner du temps, mais surtout de mener une campagne politique dans et hors de la SNCF pour promouvoir la nécessité d'aller plus loin dans la libéralisation et de casser le socle social des cheminots.

Du côté gouvernemental comme du côté de la direction, tous se sont mis dans une campagne idéologique majeure. Les premiers faisant la promotion de l'ouverture à la concurrence et la présentant comme une solution à bien des problèmes. Le postulat de départ de Grignon est que la concurrence améliore la qualité du service, en réduit les coûts et permet le développement de l'offre. La direction, elle, s'est engagée sur une autre voie, celle de convaincre les cheminots et au-delà leurs interlocuteurs, que la concurrence n'est pas discutable et qu'elle est inéluctable.

Il leur tarde à tous de voir disparaître l'entreprise publique SNCF et de faire du ferroviaire un marché ouvert générateur de profits, dans le cadre d'une concurrence librement faussée.

Notre fédération s'est inscrite dans ces assises pour porter notre analyse et des propositions alternatives. Nous nous sommes attachés à y inclure le fret, car peu d'interlocuteurs abordaient ce sujet. Nous avons posé la question de

la pertinence de la concurrence, car tous les acteurs la présentent comme un dogme, alors que la loi française attribue le monopole à la SNCF sur le transport national de voyageurs et qu'aucune législation en vigueur en Europe ne l'oblige à faire différemment. Nous avons fait ressortir les dégâts causés par la concurrence pour le fret et pour d'autres services publics en France et pour le transport ferroviaire dans d'autres pays d'Europe. Dans tous les cas, c'est baisse de la qualité, explosion des tarifs pour les usagers et surtout dégradation des conditions sociales pour les salariés !

Pour la CGT, le service public c'est l'ensemble des obligations qui reviennent à la SNCF quelles que soient leurs dénominations, le Fret, le TGV, les TER, les TET ou les Corails Inter Cités, mais aussi l'entretien du matériel et des infrastructures, la régénération des voies et leur surveillance, parce qu'ils servent la nation et sont mis au service des populations.

Derrière ces activités, il y a pour nous l'ensemble des services qui permettent de les réaliser. Il y a le recrutement, le suivi administratif, la sûreté, la gestion des trafics, la sécurité des agents et des circulations, la gestion de l'entreprise, l'informatique et le juridique, la formation du personnel, son suivi médical et l'ensemble de la protection sociale.

Parce que tous sont garants d'un service public efficace, de qualité, sûr, préservant sur le plan social et sanitaire les salariés sans que des intérêts privés et financiers puissent prendre le pas sur le sens et la finalité de l'entreprise publique. Il est une évidence, notre conception est bien éloignée de celle prônée par les libéraux qui vou-

draient nous entraîner vers une délégation réduite de service public.

Elle est aussi fortement éloignée d'un cadre social harmonisé pour les cheminots prôné par le Président Pépy et repris en cœur par d'autres organisations syndicales. Car au-delà du fait qu'à n'en pas douter une future convention collective des travailleurs du rail tirerait les salariés de la SNCF vers le bas, il faut s'interroger : qu'est-ce qu'un cheminot dans une entreprise privée ?

C'est un conducteur de train, éventuellement un aiguilleur et un contrôleur.

Alors quid des autres agents... seraient-ils soumis à une convention collective du BTP par exemple pour l'équipement ou encore à une convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile pour les agents du matériel, etc., etc.?

Petite précision au passage ne voyez pas dans cette mise au point une quelconque tentation pour la CGT d'aller vers ce genre de propositions !

D'autres accompagnent fort bien déjà le moins-disant social ! Il s'agit uniquement pour nous de faire la lumière sur le complot qui se trame en coulisse...

Le jour même de cette déclaration, les conclusions des assises du ferroviaire étaient divulguées ainsi que la volonté du gouvernement de légiférer avant le 22 février 2012 sur l'ouverture à la concurrence pour les TET et les TER.

Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué, ces conclusions appellent l'action des cheminots dès le début de l'année 2012 !